Image not found or type unknown

Dépôt de la déclaration de succession auprés de l'administration

Par **elamel**, le **10/09/2013** à **09:27**

Bonjour,
Merci de m'orienter sur ces questions :
Mon défunt beau-père a laissé auprés d'un notaire un testament qui stipule :usufruit à mon épouse, nue propriété à Mr X..(il s'agit juste d'une maison).
Le défunt est décédé le 9/01/2013, la déclaration de succesion n'est toujours déposée auprés de l'Administration fiscale, cette dernière a prorogé au notaire jusqu'au 9/07/2013, le retard accusé est de 8 mois (le délai légal est de 4 mois)
Le notaire attend toujours Mr X.. la signature de ce document ; je vous signale que Mr X essaye ou a essayé de prouver qu'il est son petit fils à l'effet de bénéficier de la "lignée directe", qui a été refusée par l'Administration fiscale belge.
Le conjoint survivant attend toujours, aussi je vous signale que le notaire reste assez limite dans l'information auprés du conjoint survivant.
- que doit faire le conjoint survivant, particulièrement auprés de ce notaire dans cette situation?
- aussi, serait -il possible au conjoint survivant de révoquer ce testament et quelle serait la marche à suivre? si ce n'est pas trop tard;
Je vous remercie vivement de vos réponses;

Par **youris**, le **10/09/2013** à **10:14**

bjr,
notre site répond aux questions relatives au droit français.
je comprends que votre question concerne le droit belge et il vous faut donc poser la question sur un site juridique belge.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés